

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016078	Date d'inspection Le 16 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Perroquets		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	26 avr. 2024	
Commentaires : Il y avait un dossier d'éducateur qu'était vérifié aujourd'hui qui ne contenait pas une déclaration signée indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Veuillez svp m'envoyer la déclaration lorsqu'il est signé par courriel.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	16 avr. 2024	16 avr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'armoire où se trouvent les produits toxiques dans la salle 110 n'était pas verrouillée au moment de l'inspection. Dans la salle de bain de la salle 108, le produit « Oxivir » était hors de la portée des enfants, mais pas barrée. Dans la salle 114, le produit « Oxivir » n'était pas barré. Aussi une bouteille « Galde – recharge pour vaporisateur automatique » était observée sur l'étagère basse de la table à langer à la portée des enfants. Mentor en assurance de la qualité a pu s'assurer que tous les produits toxiques étaient verrouillés dans les salles mentionnées ci-dessous au moment de l'inspection.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	16 avr. 2024	16 avr. 2024

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Toutes les salles de classe disposent d'une zone séparée et verrouillée pour stocker les médicaments, mais n'étaient pas toutes verrouillées au moment de l'inspection.</p> <p>L'armoire dans la salle 110 où se trouvent les médicaments n'était pas verrouillée au moment de l'inspection.</p> <p>Observé une bouteille de « Hydralax » dans une armoire non barrée dans la salle 114 au moment de l'inspection.</p> <p>L'armoire dans la salle 116 où se trouvent les médicaments n'était pas verrouillée au moment de l'inspection.</p> <p>Mentor en assurance de la qualité a pu s'assurer que tous les médicaments étaient verrouillés dans les salles mentionnées ci-dessous au moment de l'inspection.</p>			

Commentaires généraux
<p>Les enfants étaient à l'extérieur quand je suis arrivé pour l'inspection de surveillance d'aujourd'hui. Ils ont été observés en train de jouer sur le dôme, la structure de jeu, dans les maisons en bois, creuser dans la zone de sable, avec des camions, et à l'intérieur des gros pneus, etc. On a vu des enfants demander une pelle à un éducateur, quand l'éducateur a vu qu'il n'y avait plus de pelles disponibles, on l'a vu montrer aux enfants comment improviser en utilisant un petit traîneau d'hiver qui ressemblait à une pelle. On a vu des enfants rire lorsqu'ils commençaient à utiliser le traîneau comme.</p> <p>Tous les éducateurs ont été observés en interaction et à l'écoute des enfants au moment de l'inspection.</p> <p>La plupart des salles de classe ont été observées d'avoir leurs murs magnifiquement décorés, ce qui a créé une atmosphère chaleureuse et accueillante pour que les enfants apprennent et s'épanouissent. On a également observé que de nombreuses salles de classe affichaient également des histoires d'apprentissage des enfants sur les murs des salles de classe. Toutes les salles de classe avaient différentes « zones d'apprentissage » clairement définies ainsi que des d'étagères qu'étaient étiquetées pour mieux aider à l'organisation de la classe.</p> <p>La serrure de l'armoire au-dessus de l'évier de plus petite taille dans la salle 116 est cassée. L'éducatrice a pu le verrouiller après plusieurs tentatives. Il est recommandé de remplacer cette serrure afin que le contenu de l'armoire soit plus facilement accessible aux éducateurs/éducatrices, ou que son contenu qui doit être verrouillé soit déplacé vers une autre armoire plus facile à verrouiller / déverrouiller.</p> <p>Il est recommandé que les clés ne soient pas entreposées dans la serrure une fois que les portes des armoires sont verrouillées ou déverrouillées pour des raisons de sécurité.</p> <p>Il est recommandé de revoir la routine de transition entre le dîner et l'heure du calme/sieste dans la salle 114. Les éducatrices ont été observées disant aux enfants que lorsque les lumières sont éteintes, cela signifie que c'est l'heure du calme/sieste plusieurs fois lorsque les enfants ont été observés courir, sauter sur les lits, jeter des animaux en peluche autour, provoquant une atmosphère trépidante. Il est également recommandé que la configuration de la salle de classe et le matériel soient également révisés pour cette salle. Il est recommandé que les éducatrices offrent aux enfants des activités spéciales pendant les périodes de calme pour faciliter la transition des enfants et des éducatrices.</p> <p>Un rappel que maintenant que l'hiver est terminé, les voiles de soleil doivent être installées dès que possible pour s'assurer que chaque espace de jeu extérieur a au moins la quantité d'ombre requise, conformément à la réglementation, pour le bien-être des enfants.</p>

original signé par
Jennifer Godin

Le 22 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Valérie Lavigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 avril 2024

Date